

PRIX DE L'HIPPODROME D'EVREUX NAVARRE

2ème(P/ 3417), — 17/03/2024 13h05, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,1)

6.500 (3.250, 1.300, 975, 650, 325)

ARRIVEE OFFICIELLE: 10 Engagés. 10 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.35.96 (Redk : 0.59.97)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +120

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Le cheval COPIN D'ABORD a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
-------	--------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	------------	-------------	-------------	----------------------	---------	----------

1	VIENETTA F.PS. 6 A.	01	Par: PENNY'S PICNIC et VENETA (ANABAA)	(Corde:02)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	FABIEN LEFEBVRE	62,5 kg (62 kg)	3.250 1.462 612	NNN	ECURIE VAPORETTO, COMTE G. DE SAINT-SEINE, FINANCIERE JEROME CARRUS, J. BRUNEAU DE LA SALLE
2	COPIN D'ABORD M.PS. 6 A.	05	Par: REPLY et CORIANTE (INDIAN ROCKET)	3.L (Corde:05)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO	JC. CAZAKO	971	YOANN BARILLE	58 kg (57,5 kg)	1.300 585 245	NNL	Y. FREMIOT, MME Y. FREMIOT
3	BAGOKEN F.PS. 5 A.	03	Par: GOKEN et BAKOURA (KOUROUN)	2.5 (Corde:03)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	971	JULIEN GUILLOCHON	60,5 kg (60 kg)	975 438 183	NNL	P. LAMY
4	PALET BIEN H.PS. 5 A.	09	Par: PAPALET et DEZODIE (STORM BOY)	1/4 (Corde:04)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	54 kg (52 kg)	650 292 122	ONL	E. ROSAN
5	DEVNA F.PS. 6 A.	04	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	2.5 (Corde:06)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	59,5 kg (59 kg)	325 146 61	NNL	SUC. M. JARLAN
6	PLANTAYYA F.PS. 9 A.	07	Par: PLANTEUR et DARAYYA (ZAMINDAR)	2.5 (Corde:01)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	GABRIEL BON	56,5 kg (56 kg)		NNL	JP. BOIN

7	LOI DU TALION H.P.S. 4 A.	Par: SIDPOUR et TU 06 T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	1.5 (Corde:08)		MR THIERRY HAYOT S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	56,5 kg (56 kg)	NNL	O. NEMORIN
8	BUDDY CHOP H.P.S. 7 A.	Par: VALE OF YORK et BAKEA CHOPE (DEPORTIVO)	02 1/2 (Corde:10)		MR FRANCOIS BORDERIEUX F. BORDERIEUX	971	CEDRIC REYNAUD	61 kg (60,5 kg)	ONL	A. CHOPARD
9	MISTRAL LOVE M.P.S. 5 A.	Par: ASANGA et NANOOK (INDIAN ROCKET)	08 3/4 (Corde:07)		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY MA. LETCHIMY	972	JEREMY MOISAN	54 kg (52 kg)	NNL	MA. LETCHIMY
10	TENDO KING H.P.S. 6 A.	Par: TANDORI et SOLKYNEESHAM (Corde:09) (SEA SAM)	10 8.L		MR VICTOR- FRANCIS FEVEREL V. FEVEREL	971	STEPHANE BREUX	53,5 kg (52 kg)	ONN	V. FEVEREL, M. FEVEREL